

Grève des urgences - Acte II

Grève aux urgences - Acte I

Janvier 2019, les urgences de l'hôpital Henri Mondor sont en grève durant 8 jours.

A l'issue de ce mouvement il est acté, entre autre, l'embauche de 12 personnels (8 infirmiers et 4 aides-soignants) et l'entretien/remplacement des matériels nécessaires au bon fonctionnement du service (brancards, pieds à perfusion...).

Renforcement de la sécurité

Contre l'augmentation de la violence à l'hôpital, Martin HIRSCH a trouvé LA SOLUTION.

En mai 2018, annonce à grand renfort de médiatisation, du renforcement de la sécurisation des sites de l'AP-HP grâce à l'augmentation de 40% sur 3 ans du nombre de caméras de surveillance, le tout pour un budget de 30 millions.

A aucun moment le DG de l'AP-HP n'a envisagé l'augmentation du nombre de personnel auprès des patients et de leur famille, ce qui permettrait de faire retomber la tension dans beaucoup de situations. De plus, il n'y a personne pour visionner en direct les images de toutes ces caméras. Celles-ci ne servent que si un incident est déclaré très rapidement afin que les images enregistrées soient visionnées et conservées. Sinon, au bout de 24 ou 48 heures, suivant les sites, les images sont effacées.

Manque de médecins

Ce ne sont pas moins de 13,5 postes vacant de médecins que compte le service des urgences de Mondor.

Pour compléter l'équipe et permettre aux médecins présents de prendre leurs jours de repos, il y a désormais au sein de l'équipe des « Externes faisant fonction d'interne ». Pour rappel, un étudiant en médecine devient interne au bout de 5 années d'étude.

Le contexte

Mercredi 27 mars 2019, le service d'accueil des urgences - S.A.U. - de l'hôpital saint Antoine se met en grève pour obtenir de meilleures conditions d'exercice suite à des agressions à répétition. Rapidement les S.A.U. de Tenon, saint Louis, la Pitié Salpêtrière, Lariboisière rejoignent le mouvement.

Les agents réclament la création de postes d'infirmiers et d'aides-soignants, le remplacement systématique des congés maladie et de maternité, mais aussi « des locaux sécurisés qui garantissent leur intégrité physique et morale dans l'exercice de leur métier. »

Sans oublier bien sûr le nerf de la guerre : une augmentation de salaire à hauteur de 300 € nets mensuels justifiée « par les conditions particulièrement difficiles d'exercice de métiers déjà pénibles ».

Mardi 9 avril 2019, devant un mouvement qui va prendre très rapidement une ampleur inédite, à l'AP-HP comme hors AP-HP, Martin HIRSCH tente d'éteindre le feu en proposant :

- 45 emplois supplémentaires « pour tenir compte d'une augmentation de 3,4 % de l'activité au cours des trois derniers mois ».
- Le remplacement systématique des congés maternité pour l'ensemble des soignants,
- La stagiairisation systématisée pour les infirmiers et si besoin « donner des consignes » pour étendre la démarche aux aides-soignants des urgences « si cela permet de stabiliser les équipes ».
- Sur la question de la sécurité, M. HIRSCH affirme « sa volonté de renforcer la sécurité de l'ensemble des sites pour éviter la reproduction d'agressions. » Tout en rappelant que « des moyens ont également été dégagés pour renforcer les équipes de surveillance et assurer une présence continue sur tous les sites le nécessitant. »
- Concernant les rémunérations, la direction refuse l'augmentation de salaire à hauteur de 300 € nets mensuels pour les personnels des urgences, car « il n'est pas possible à l'AP-HP de créer une prime spécifique pour telle ou telle catégorie d'agents relevant du statut de la fonction publique hospitalière ». Mais elle évoque néanmoins la possibilité d'une « réponse tangible aux difficultés qu'ont connues les équipes des urgences au cours des derniers mois »...

Des réponses aux revendications des personnels qui ne satisfont personne tant elles sont dérisoires face aux besoins des services d'urgences.

Reprise de la grève aux urgences de Mondor

Jeudi 18 avril 2019, au vu de l'extension du mouvement de grève dans les S.A.U. de l'AP-HP, Martin HIRSCH choisit de rencontrer, accompagné de la direction de notre hôpital, un service qui n'est pas en grève, les urgences de l'hôpital Henri MONDOR. De nouveau celui-ci présente ses réponses aux revendications des services d'urgences en grève.

Au bout de 2 heures d'échanges, Martin HIRSCH n'a convaincu personne, bien au contraire.

Du médecin urgentiste à l'agent hospitalier, tous lui ont décrit leur mal-être, leurs conditions de travail qui se dégradent, les risques d'erreurs qui se multiplient, le manque de paramédicaux et de médecins qui atteindra un seuil critique à l'été 2019...

Aucune réponse concrète aux problèmes soulevés !

La seule chose qu'aura réussi à faire M. HIRSCH ce jour-là, c'est convaincre les personnels des urgences de MONDOR de la légitimité du mouvement de grève touchant les S.A.U.

Ainsi, malgré la création de 12 postes, obtenue suite à une première grève des urgences de MONDOR en janvier 2019 (8 infirmiers + 4 aides-soignants), le **Service d'Accueil des Urgences de l'hôpital Henri MONDOR rejoint le mouvement de grève des urgences AP-HP le jeudi 25 avril 2019.**



Cachez cette grève que je ne saurais voir

Lundi 13 mai 2019, les organisations syndicales SUD et CGT sont convoquées par Mme Edith BENMASOUR, nouvelle directrice du GHU Henri MONDOR, pour « une réunion au sujet de l'affichage ». Une fois sur place nous apprendrons que cette réunion concerne l'affichage existant à propos de la grève des urgences.

A travers les menaces de faire payer à SUD et CGT l'ensemble des nettoyages des diverses communications concernant la grève des urgences (étiquettes autocollantes, affiches, banderoles...), la direction tente de faire taire toute contestation et pire tente de faire, des seuls syndicats combattifs de l'établissement, les complices d'un étouffement de toute contestation.

Cette communication autour de la grève des urgences serait « anxiogène pour les patients ». Par contre le manque de moyens humains et matériels n'est pas anxiogène lui, c'est visiblement devenu la norme...

Plusieurs raisons à cette répression soudaine, alors même que les banderoles posées à MONDOR durant la première grève des urgences, en janvier 2019, n'ont pas dérangées :

■ La grève des urgences s'étend désormais dans toute la France et si un hôpital de l'AP-HP pouvait arrêter le combat ça serait du plus bel effet pour notre directrice.

Saturation des urgences

L'explication de Mme BUZYN

Fin août, lors des rencontres organisées par le MEDEF, Mme Agnès BUZYN était invitée à un débat sur « Les inégalités face à la santé ».

Interrogée sur la crise des urgences, la ministre a parlé du « **consommérisme médical** » qui embolise les hôpitaux.

Mme Buzyn se défait de sa responsabilité dans la crise des urgences et accuse donc les patients de « consommer du soin », de se rendre aux urgences par facilité.

Pour SUD Santé il existe plusieurs raisons à l'augmentation de la fréquentation aux urgences, entre autres :

1. / Il n'y a plus assez de médecins de ville pour répondre aux besoins de la population
- En quantité, l'Île de France est l'endroit où nous avons le plus de médecins, mais, rapporté à la population, nous sommes le premier désert médical français -
2. / Pour certaines spécialités, il faut attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous, en passant par les urgences pas d'attente pour consulter un spécialiste, faire un examen.
3. / Les prix d'une, voire plusieurs, consultations chez un médecin de ville ou un spécialiste, sont inaccessibles aux plus précaires d'entre nous.

Attention, à force de culpabiliser et dissuader les patients de venir aux urgences on va avoir des drames !!

Après avoir insulté les personnels des S.A.U., en pensant qu'en débloquant « 750 millions d'euros pour des mesures immédiates » (dont 550 millions serviront au versement d'une prime mensuelle de 100 €), une goutte d'eau dans l'océan des besoins, cela suffirait à arrêter le mouvement de grève. Mme BUZYN insulte désormais les patients en les rendant responsables de la saturation des urgences !

Avant les annonces du gouvernement il y avait 106 S.A.U. en grève, fin juin ils étaient 119, au 31 août ce n'était pas moins de 237 services qui suivent le mouvement.



■ Il faut sauver l'image de marque de Martin HIRSCH bien abîmée suite à son intervention du 1^{er} mai dénonçant des hordes barbares envahissant l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

■ En faisant disparaître rapidement toute trace de la grève la direction espère décourager les personnes cherchant à populariser ce mouvement sur le principe du « Si ça ne se voit pas, c'est que ça n'existe pas ! ».

■ Bientôt les élections européennes (25 & 26 mai 2019) et ce mouvement des urgences s'ajoute aux différents mouvements de contestation contre la politique budgétaire du gouvernement.

Faire travailler les personnels en sous-effectif durant la période de grève, en ne réquisitionnant pas suffisamment, n'a pas suffi à faire plier la détermination des collègues des urgences. Ce n'est pas une menace sur l'affichage qui y parviendra.

Lors de cette « rencontre », Mme BENMANSOUR a largement sous-estimé les revendications locales de ce mouvement de grève.

Deux journées de grève nationale

Jeudi 6 juin et mardi 2 juillet, deux manifestations nationales ont eu lieu à Paris.

Les manifestants étaient des agents des services d'accueil des urgences et représentaient l'AP-HP ainsi que l'ensemble des collectifs régionaux inter-urgences. Ils sont venus demander à la ministre les moyens de travailler correctement, des embauches, une augmentation de salaire et la création de lits d'hospitalisation pour ne plus voir les patients sur des brancards dans les couloirs.

Mme Agnès BUZYN aura brillé par son absence lors de ses deux journées de mobilisation et aura laissé son directeur de cabinet recevoir le comité national de grève des urgences.

Aucune proposition du ministère sur les lits d'aval, rien sur la reconnaissance de la spécificité du travail, rien sur le salaire, rien sur les effectifs.

Suspension de la grève

Après 98 jours de mobilisation, les personnels du S.A.U. de l'hôpital Henri Mondor suspendent la grève.

Les personnels en grève depuis le 25 avril, ont suspendu la

grève vendredi 2 août et cela après avoir trouvé un compromis avec la direction de l'établissement. Ce mouvement de grève, s'il s'inscrivait dans le mouvement national de grève des urgences, faisait surtout suite à un mouvement de grève local ayant eu lieu en janvier dernier.

Cet « Acte II » aura permis au service des urgences d'obtenir 4 agents supplémentaires (2 infirmiers et 2 aides-soignants) venant s'ajouter au 12 obtenus en janvier 2019 et un doublement systématique des agents de sécurité, présents à l'accueil du service, quand cela s'avère nécessaire.

A cela s'ajoute l'instauration d'une indemnité mensuelle pour « travaux dangereux, insalubres et salissants » versée de façon rétroactive au 1er janvier 2019 (56 € net pour 20 jours travaillés), d'une « Prime exceptionnelle » versée une seule fois d'un montant de 250 €, le tout complété par la « Prime Buzyn » de 100 € net par mois destinée à l'ensemble des S.A.U. de France.

Ces mesures concernent l'ensemble des personnels travaillant aux urgences, quelle que soit leur profession, hors médecin.

Si l'ensemble des embauches obtenues, grâce à deux mouvements de grève en moins de 5 mois, peuvent sembler une « avancée extraordinaire », ce n'est dans les faits qu'une juste remise à niveau des effectifs face à une activité qui ne cesse d'augmenter, + 30% en 5 ans (chiffre donné par la direction MONDOR).

La section SUD Santé de l'hôpital Henri Mondor, au service des personnels, a accompagné les collègues en grève dans leurs négociations de sortie de conflit afin de les aider à défendre au mieux leurs intérêts.

Maintenant le conflit local suspendu, les personnels des urgences de l'hôpital Mondor n'en restent pas moins attentifs à la suite du mouvement national des S.A.U. de France. Quant aux engagements pris localement, si ceux-ci n'étaient pas tenus ou si la situation du service des urgences se dégradait une fois encore, les collègues sauront, soyez-en assurés, se mobiliser de nouveau.

SUD Santé continue de penser que les revendications portées par le personnel non médical des urgences ont vocation à s'étendre à l'ensemble des services de nos hôpitaux.